



# LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL GROUPE DE TRAVAIL "CHORUS - ORGANISATION DES RECETTES NON-FISCALES" DU 14 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Directeur Général,

Vous ne sauriez ignorer que ce GT «*Chorus et organisation RNF*» est convoqué en période de boycott des instances dites de « *dialogue social* » par les trois syndicats majoritaires de la DGFIP.

Ce boycott intervient en pleine période de luttes et d'actions des agents de la DGFIP mais, surtout, à la veille d'une journée nationale de grève et de manifestations régionales. Une fois de plus, malgré votre absence totale d'écoute et votre application froide et méthodique à détruire le réseau de notre administration, nous ferons le rappel des principales revendications des agents de la DGFIP :

- ✓ arrêt des suppressions d'emplois et recrutement à hauteur des besoins ;
- ✓ arrêt des restructurations, des fermetures et des fusions de services ;
- ✓ amélioration des conditions de travail que votre organisation a rendu pathogènes ;
- ✓ arrêt de la casse des règles de gestion ;
- ✓ revalorisation du point d'indice et de nos régimes indemnitaires, refus de toute forme de rémunération au mérite (RIFSEEP).

La CGT Finances Publiques dénonce, une fois de plus, la vacuité de ce GT «*Chorus et organisation RNF*» dont le manque d'ambition n'a d'égal que l'indigence des documents purement théoriques fournis, sans approche globale du sujet dont nous sommes en attente depuis plusieurs mois.

Les documents fournis pour ce GT concernent uniquement des points techniques.

Or, la réorganisation du réseau de la chaîne de gestion de la dépense et ses conséquences pour la DGFIP s'intègrent dans les réformes structurelles globales que vous menez sans aucun dialogue avec les personnels et leurs représentants.

Il apparaît donc évident que le contenu de ce GT manque d'ambition et il est loin d'être à la hauteur des enjeux. Il confirme l'orientation politique actuelle de la direction générale, toujours prête à abandonner les missions de Service public pour des impératifs purement budgétaires et comptables.

Montreuil, le 14 nov. 2016

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels :

[cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

[dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

## - Sur le volet emploi

Nous étions atterrés par l'annonce faite en fin de premier semestre 2016 «*de l'opportunité de la réorganisation pour pratiquer un ajustement corrélatif des effectifs en lien avec une baisse tendancielle d'activité et une montée en compétence*» en matière d'exécution de la dépense qui ne correspondait en rien avec la réalité de travail des agents des Centres de services partagés (CSP) et des Services facturiers (SFACT).

En effet, la complexité du travail s'amplifie tous les ans et le périmètre des flux subit des modifications. Les modifications d'engagements juridiques prennent une grande part du temps des agents, mais ne sont pas véritablement retenues dans la quantité de travail. Le travail réel, c'est-à-dire le temps passé pour chaque tâche à effectuer, doit donc être pris en compte et non le nombre de pièces traitées.

La réalité au niveau des charges et des emplois c'est aussi le recours régulier aux Echelons mobile de renfort (EMR) et aux vacataires, notamment pour de la création de tiers.

## - Sur la cartographie, les périmètres et des charges des CSP et SFACT

La réforme territoriale, mise en oeuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a percuté le schéma d'implantation régional retenu par la DGFIP lors de la mise en place des CSP en 2011.

La réponse de la direction générale a été de regrouper 2 à 3 CSP existants et de «*re-localiser ces nouvelles structures au grès des possibilités immobilières offertes par les autres réformes de structures entreprises parallèlement.*»

Aucun document ne détaille ce projet global quant à la localisation, la répartition des missions des charges et des emplois y afférent.

Nous n'avons aujourd'hui aucun élément concret sur «*la mise en cohérence du périmètre géographique avec les nouvelles régions, etc., en tenant compte de l'équilibre de la présence des services sur le territoire*», ni sur vos projets d'adaptation en matière de dimensionnement et d'évolution d'activité des CSP, tout particulièrement en matière de charges et d'emplois.

Nous vous avons demandé la communication du bilan détaillé des expérimentations en matière d'emplois, de charges de travail et de conditions de travail.

Nous demandons aujourd'hui à connaître la cartographie complète, les périmètres de compétence et la répartition de la charge de travail entre les différents CSP et SFACT.

**- Concernant les conditions de travail**, elles ne sont pas évoquées dans les documents fournis aujourd'hui, tant au niveau de l'ergonomie de l'application CHORUS, que des locaux, du matériel, des règles de gestion et de vie.

**Sur le plan technique**, force est de constater que l'application CHORUS connaît encore de multiples dysfonctionnements et indisponibilités qui sont évoqués à la marge dans les documents de ce groupe de travail. Les fermetures intempestives, les ralentissements et lenteurs sont sources de stress pour les agents et de retard dans le travail. L'inexistence de sauvegarde automatique complique le quotidien des agents. Pour les RNF, il n'y a carrément aucune possibilité de sauvegarde ; si Chorus ferme brusquement, tout le travail est perdu ! Il faut recommencer à zéro.

**Rien non plus sur le bilan des formations et le plan de formation à venir hors e-formations**. Il paraît impossible que la direction générale reste muette sur le sujet des plans de formation.

**Rien non plus concernant la fraude et la sécurisation du contrôle de la dépense.**

Nous demandons la suspension des expérimentations et des projets en cours, en l'absence d'un nécessaire bilan global et d'un état des lieux.

La situation de la DGFIP devient intolérable, tant pour ses agents que pour les usagers institutionnels ou autres du Service public.

# Examen des fiches

## Fiche 1 : ORGANISATION DE LA GESTION DES RECETTES NON FISCALES

Vous reconnaissez que la gestion des recettes non fiscales concentrent des enjeux budgétaire et de politique publique très forts.

La taxe d'aménagement qui remplace la taxe locale d'équipement depuis 2012, est recouvrée selon le circuit comptable des produits divers depuis 2013. Les Directions départementales des territoires (DDT) ont essayé de rattraper les retards accumulés en matière de traitement des dossiers de permis de construire ou de déclarations de travaux. Cela a généré en 2014 et 2015 une croissance importante des prises en charge de titres de taxe d'urbanisme, de taxe d'aménagement (TA) et de redevances d'archéologie préventive (RAP).

Le volume supplémentaire de travail sur le service des produits divers n'a cessé d'augmenter d'une façon exponentielle, sans que les directions renforcent les services RNF... Cette situation difficile dure depuis la mise en place de l'application Chorus, ce qui a conduit à une charge importante du recouvrement des produits divers.

Le département du Doubs, à titre d'exemple, est devenu comptable assignataire de la prise en charge et du recouvrement des titres des produits divers de la région Franche-Comté. La charge de travail importante et supplémentaire a donc contribué à fragiliser le service RNF et pour faire face à l'augmentation de la masse de travail, cette direction a eu une seule et même réponse : réduire les moyens humains et matériels.

Cette DDFiP dispose, pour la prise en charge des recettes, du même périmètre d'assignation que la dépense. Elle est par contre chargée du recouvrement des titres de tous les débiteurs résidant dans le Doubs, quelle que soit la DDFiP/DRFiP comptable assignataire.

D'une façon générale, le recouvrement de la taxe d'aménagement est devenu un sujet très sensible car - pour compenser le manque de recettes d'investissement - les taux votés par les communes n'ont cessé d'augmenter, ce qui va évidemment de pair avec le mécontentement des contribuables. La Taxe d'aménagement (TA) est reversée à hauteur de 97 % et son recouvrement génère de plus en plus de problèmes vis-à-vis de l'accueil du public.

Lors du passage à Chorus, vous vouliez rapprocher le comptable chargé du recouvrement du domicile du débiteur et maintenant, vous fait machine arrière. L'expérimentation d'organisation, visant au regroupement auprès du même comptable de la prise en charge et le recouvrement des titres d'un même ordonnateur ou d'une même catégorie de créance dans une nouvelle cartographie, est présentée aujourd'hui pour les DDFiP du Morbihan et de Saône-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les taxes d'aménagement et redevances d'archéologie préventive émises par les ordonnateurs de leur région.

Votre projet de créer des services spécialisés par type de taxes et de réorganiser la cartographie des services ne vise qu'à supprimer toujours plus d'emplois et anticiper sur la régionalisation.

Pour la CGT Finances publiques, ces nouvelles expérimentations n'améliorent en rien le service aux redevables et aux ordonnateurs mais accélèrent la destruction du réseau de prise en charge de la dépense de l'État.

Mais pas de réponse aujourd'hui à la question sur votre projet global : les RNF seront traitées par combien de CSP ? Comment sera effectuée la répartition?

## Fiche 2 : EVOLUTIONS DU SYSTÈME D'INFORMATION CHORUS

Chorus a connu, au cours de ces deux dernières années, trois évolutions majeures visant à consolider le système d'information :

- ✓ la mise en place d'une nouvelle architecture technique durant l'été 2014,
- ✓ une montée de version applicative en 2015,
- ✓ une montée de version du Système d'Échange durant l'été 2016,
- ✓ le mode d'authentification à Chorus a également été source de problèmes.

L'infrastructure technique de Chorus a été construite de 2007 à 2009. Vous avez donc procédé au renouvellement du matériel et de l'infrastructure technique.

Cette nouvelle architecture technique devait offrir une plus grande flexibilité dans la mise à disposition des ressources et des environnements.

Or, la migration vers la Nouvelle Architecture Technique (NAT) a été réalisée en juillet 2014, après une indisponibilité de Chorus de 5 jours.

La montée de version applicative de Chorus a été conduite en juillet 2015, liée à la fin de maintenance de la version SAP utilisée pour Chorus.

La DGFIP reconnaît que les utilisateurs de Chorus ont connu à l'automne 2015 des difficultés importantes d'accès au coeur Chorus, liées à l'instabilité de la chaîne de connexion via une authentification qui ne portaient pas sur le coeur du système d'information, SAP.

L'augmentation constante des volumes de flux à traiter ainsi que les enjeux de volumétrie liés à la dématérialisation et à la mise en service de Chorus Pro, ont nécessité une mise à niveau du système d'échange le 18 juillet 2016 dont la sécurisation du démarrage fondée sur une exécution en double sur le premier semestre, à partir des flux échangés en production pendant cette période.

Si vous reconnaissez les difficultés rencontrées à l'ouverture en 2014 puis en 2015 et 2016 qui ont dû faire l'objet d'une série de correctifs concernant la stabilité des connexions et la configuration des postes de travail, vous omettez et n'évaluez pas les multiples dysfonctionnements et indisponibilités qui perdurent encore aujourd'hui.

### **Fiche 3 CHORUS PRO**

Vous faites ici, froidement, une présentation technique de CHORUS PRO.

La solution Chorus Pro découle de l'ordonnance relative au développement de la facturation électronique entre l'administration et ses fournisseurs, publiée le 27 juin 2014, qui définit l'obligation pour les entreprises d'envoyer leurs factures de façon dématérialisée, dans un calendrier progressif qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les grandes entreprises, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les micro-entreprises.

Sur le plan technique, les entités publiques accéderont au portail Chorus Pro via le portail Gestion Publique de la DGFIP. Pour les seuls services de l'Etat, la mise à disposition des factures se fera directement dans Chorus.

La solution Chorus Pro intègre, en plus, le traitement des sollicitations "métiers" des fournisseurs à destination des SFACT. En cible, Chorus Pro devrait gérer la dématérialisation des factures de 77 500 entités publiques pour une volumétrie estimée à 95 millions de factures.

Les développements informatiques sont toujours en cours ainsi que les concertations avec les « bénéficiaires » de Chorus Pro (ministères, collectivités locales, EPN, éditeurs, entreprises).

En septembre dernier, la DGFIP a adressé 4,5 millions de messages d'information aux fournisseurs sur l'obligation progressive de dématérialisation. A aucun moment, vous n'évoquez les possibles difficultés générées pour les agents, suite à la mise en place de Chorus Pro, ni les moyens mis en oeuvre pour y remédier.

Une fois de plus, la DGFIP avance sans se soucier des conséquences et sans aucune anticipation notamment en matière de contrôle dans le seul but de supprimer toujours plus d'emplois.

### **Fiche 4 SIMPLIFICATIONS CHORUS**

Vous listez les simplifications intervenues depuis 2012 dans Chorus.

#### **1- Simplification du module PSCD1 de Chorus**

Vous reconnaissez que la saisie dans le module PSCD de CHORUS a constitué la principale difficulté dans l'appréhension par les utilisateurs de la tenue de la comptabilité sous Chorus, du fait du nombre important de données à saisir et de la technicité du module.

Une nouvelle transaction spécifique a été développée pour permettre l'automatisation de la saisie de la plupart des informations nécessaires à la comptabilisation des écritures.

Cette solution a été, selon vous, de nature à faciliter le travail des agents. Mais le déploiement national de cette nouvelle transaction «ZFPE1» a été effectif en octobre 2014, en maintenant l'ancienne transaction «FPE1» .

A votre grande satisfaction, vous procédez aujourd'hui à la fermeture de l'ancienne transaction «FPE1»...

## **2- Bibliothèque des restitutions : un accès facilité aux restitutions Chorus**

Une mise en ligne sous Nausicaa d'une bibliothèque des restitutions comptables, disponibles dans Chorus depuis novembre 2014, vise à répondre à la complexité des restitutions, notamment du fait de leur nombre important, de leurs intitulés peu parlant, ainsi que de leurs modalités de requêtage et de mise en forme pouvant être difficiles pour les nouveaux utilisateurs.

La bibliothèque est enrichie au fil de l'eau des nouveautés et des besoins remontés du réseau.

47 actions métiers sont développées en 2016 dans la bibliothèque contre 39 lors de sa mise à disposition, dont les principales nouveautés concernent les recettes non fiscales.

## **3. Un parcours de formation simplifié**

Vous rappelez que des formations spécifiques sur les métiers comptables portés par Chorus, ont été mises en place depuis le déploiement de l'application.

Elle se caractérisait par un lien indissociable entre le suivi du parcours de formation et l'octroi des habilitations visant à sécuriser les actions entreprises dans l'outil, face à la non connaissance de Chorus par les services et à la difficulté d'appréhension inhérente à un progiciel de gestion intégrée. Mais dès début 2015, vous avez décidé de simplifier la procédure.

Ainsi, à partir de cette date, l'attribution des habilitations est déconnectée des formations et ces dernières sont délivrées dès la prise de fonction des nouveaux utilisateurs.

Les formations ne sont plus obligatoires, elles sont seulement préconisées ou facultatives selon les fonctions exercées, deux modules de formation sont désormais proposés en e-formation.

Ici, vous reconnaissez implicitement que face à la pénurie d'emplois, la formation est une fois de plus une variable d'ajustement au détriment des conditions vie au travail des agents.

Pour la CGT Finances publiques, cela est inacceptable, la formation devant être une priorité préalable à toute évolution des outils et de l'organisation du travail.

Olivier VADEBOUT,

Secrétaire général de la CGT Finances Publiques

**Pour les agents de la DGFIP, la seule réponse est dans l'action :**

***TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS  
LE 15 NOVEMBRE POUR L'ARRÊT DE LA CASSE DE LA DGFIP***